

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bonjour,

Vous accueillez dans votre entreprise un apprenti ou un stagiaire de la MFR d'Ambleny et nous remercions encore pour cela.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87% Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR d'Ambleny est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

Nous vous précisons les modalités en retour de votre engagement.

CODE UAI : 0021907 MFR de : La Vallée du Retz

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 :

> La masse salariale de 2021X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13%= « Solde 13% »

> Ce solde doit être versé à une école habilitée.

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

Yannick GRONDIN  
Responsable apprentissage

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Tel : ..... Mail : .....

Montant du versement : .....€

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : .....€

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété à la MFR ou par mail à [mfr.ambleny@mfr.asso.fr](mailto:mfr.ambleny@mfr.asso.fr)

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au : 03.23.74.22.63

MFR - CFA DE LA VALLEE DU RETZ - AMBLENY

Formation par alternance dans les métiers des services et du commerce

3<sup>ème</sup> EA, CAPa SAPVER, CAP AEPE, Bac Pro SAPAT, TCVA, MCV, BTS ESF, Titre ADVF, VAE

11, rue du Pont Cheminet 02290 AMBLENY - Tél : 03 23 74 22 63 - [mfr.ambleny@mfr.asso.fr](mailto:mfr.ambleny@mfr.asso.fr) - [www.mframbleny.fr](http://www.mframbleny.fr)

Etablissement sous contrat Ministère de l'Agriculture

